

Nombre de projets innovants accompagnés en matière de nouvelles formes urbaines, nombre de logements correspondants et nombre de communes concernées

Description

Cet indicateurs prend en compte le nombre de projets accompagnés par le Syndicat Mixte du Parc. On entend par nouvelles formes urbaines toutes les formes d'habitat alternatives aux lotissements pavillonnaires (collectifs, semi-collectifs, groupés...).

L'innovation peut porter sur :

- Le maintien des qualités paysagères,
- La valorisation du patrimoine bâti existant, permettant notamment la création de nouveaux logements diversifiés avec une densité facteur de lien social,
- Le développement de prototype de lotissement dense
- La valorisation de l'auto-promotion,
- la mutualisation des réseaux et des espaces publics de qualité et le maintien des services et commerces de proximité,
- L'offre de diversification des formes de bâti favorisant l'architecture bioclimatique et la performance énergétique
- Le développement des déplacements doux au sein des bourgs

- Le renforcement de la centralité du bourg.

On cumule le nombre de projets innovants accompagnés par an pour chaque commune du Parc, ainsi que le nombre de logements concernés.

Contexte / Analyse

L'urgente nécessité de consommer moins d'espaces agricoles associée à la maîtrise de l'énergie, fait qu'il est indispensable de privilégier les démarches de renouvellement du tissu bâti et de favoriser une plus grande densité de l'habitat.

Il convient, tout en préservant la qualité paysagère, environnementale et architecturale, d'inscrire dans les opérations des critères de mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle et d'intégrer l'enjeu des déplacements, dès la conception des projets.

De nouvelles formes urbaines sont à inventer. Des architectures adaptées, fondées sur ces nouveaux enjeux et en particulier la gestion de l'eau, le recours aux énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie marqueront cette nouvelle avancée dans les politiques d'aménagement urbain.

Limites d'interprétation

- Certains projets durent plusieurs années et sont donc encore menés, bien que démarrés avant la charte. Ils mobilisent de l'ingénierie et sont donc intégrés dans le

compte global.

- Certains projets ont été abandonnés mais ont donné lieu à des réunions, la production d'un cahier des charges innovant qui peuvent être des retours d'expérience ou des bases à d'autres projets ultérieurs.
- Les notions d'expérimentation et d'innovation sont sujets à interprétation. Par exemple l'accompagnement en amont des avis n'est pas une garantie de projets innovants.
- L'accompagnement de ménages vers de l'habitat participatif qui n'est pas encore localisé sur une commune compte pour 1 projet.
- La notion de projet entraîne une marge d'erreur sur le nombre de logements, qui demeure estimatif à ce stade.

Graphique

Source : PNRCMO 2014

50% des communes accompagnées sur des projets exemplaires (en

matière de nouvelles formes urbaines)

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 8 octobre 2015